



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N° 2023/24

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

COMMUNE D'ISSEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE : 7

« Finances locales »

SOUS-DOMAINE : 7.10

« Divers »

OBJET :
Révision des Tarifs de la
cantine scolaire.
Rentrée 2023

Le nombre de
conseillers
Municipaux en service
est de : 11

CONVOCAION C.M.
EN DATE DU :
08/09/2023

AFFICHAGE EN DATE
DU : 14/09/2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 14/09/2023

CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION
PREFECTURE LE :
PAR PUBLICATION

LE : A ISSEL, le 13 septembre 2023
RF
PREFECTURE DE CARCASSONNE
PAR DELEGATION Le secrétaire de séance
Christophe BRUNEL
Contrôle de légalité
LE : Date de réception de l'AR: 18/09/2023
53-20230913-DE-2023-024-DE

Séance du Conseil Municipal du 13 septembre 2023 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

Présents : Jacques CUNG, Christophe BRUNEL, Axelle FOUGA, Stéphane SAOUMA, Armelle DE RIVOYRE, Frédéric DAUVIN, Pierre DELPERIE,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent / excusé : Sabrina MAHIEU, Régine SEJALON, Myriam MECHRAOUI

Secrétaire : Christophe BRUNEL,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune gère la cantine scolaire du regroupement pédagogique Issel / Labécède Lauragais.

Il rappelle également que le conseil municipal a approuvé, par délibération n°2022/20, le marché à passer avec API RESTAURATION pour la fourniture des repas en liaison froide.

Monsieur le Maire rappelle enfin que le prix de vente des repas de cantine correspond au prix d'achat de ces repas et que la commune prend en charge l'intégralité des frais de fonctionnement.

Par courrier en date du 16 juin 2023, API RESTAURATION a annoncé une augmentation de 10% de ses tarifs à compter de la rentrée 2023. Après négociation durant l'été, l'augmentation a été plafonnée à 8%. En conséquence, M. le Maire propose d'appliquer les tarifs comme suit :

| Dénomination | Tarifs actuels TTC | Proposition TTC |
|---|--------------------|------------------|
| Cantine MATERNELLE Prix du repas | 3,29 € | 3,55 € |
| Cantine ELEMENTAIRE Prix du repas | 3,47 € | 3,75 € |
| Cantine Adultes (enseignants) Prix du repas | 3,70 € | 4,00 € |
| Repas non réservé 1^{er} oubli dans l'année scolaire | Tarif x 2 | Tarif x 2 |
| Repas non réservé Oublis suivants dans l'année scolaire | Tarif x 3 | Tarif x 3 |

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve la proposition de tarifs pour les repas enfants et adultes pris à la cantine scolaire, ainsi que son application au 1^{er} septembre 2023.

ADOpte à l'UNANIMITE ;

VOTE CONTRE : 0.....

S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : 0.....

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux

Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.



Le Maire d'ISSEL,
Henri POISSON